

## Mise en œuvre du socle social

Dans le cadre du sommet social de Göteborg, le socle européen des droits sociaux («socle social») a été proclamé et signé conjointement par la Commission, le Conseil et le Parlement européen le 17 novembre dernier. Le défi majeur reste néanmoins d'appliquer ce cadre de référence à l'ensemble des citoyens européens. En raison de la compétence limitée de l'Union européenne dans le domaine social, la mise en œuvre de ce socle revient aux États membres, en collaboration avec des partenaires sociaux. Le Parlement a souligné à plusieurs reprises combien il était important de se concentrer sur trois éléments lors du processus de mise en œuvre: une approche axée sur le cycle de vie, la gouvernance et le financement. La période de session plénière de décembre devrait permettre de recueillir les déclarations de la Commission et du Conseil avant la réunion de décembre du Conseil européen au cours de laquelle les discussions sur la dimension sociale de l'Union, y compris l'éducation, se poursuivront.

### Contexte

Comme annoncé dans le [rapport des cinq Présidents](#) de 2015, l'objectif de la Commission actuelle est d'obtenir un «triple A social» pour l'Union afin de contribuer à une croissance équitable et équilibrée, des emplois décents et la protection du travail. Présenté en [avril 2017](#), le [socle social](#) aborde trois grands thèmes: l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et la protection l'inclusion sociales. Il devrait faire office de cadre de référence pour l'évolution future des marchés du travail et des États providence de l'Union. Le socle se fonde sur l'[acquis social](#) existant de l'Union mais l'applique également à de nouvelles catégories de travailleurs, tels que les indépendants. Les discussions autour de sa future mise en œuvre entrent dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe qui a débuté en mars 2017 avec le lancement du [livre blanc](#), avant de se poursuivre avec deux des cinq documents de réflexion spécifiques de la Commission portant sur la [dimension sociale](#) de l'Union et la [maîtrise de la mondialisation](#).

### Proclamation conjointe et prochaines étapes du socle social

La signature de la [proclamation conjointe](#) du socle social est la preuve de l'engagement et de la responsabilité assumée des trois institutions afin d'entamer un nouveau chapitre de la dimension sociale et du projet européen. La proclamation énonce 20 principes et droits et affirme que, bien qu'initialement conçu pour la zone euro, le socle social concerne l'ensemble des États membres. Sa mise en œuvre revient aux États membres, en collaboration avec les partenaires sociaux. À cette fin, les partenaires sociaux ont signé une [déclaration conjointe](#) avant le sommet sur la manière dont ils peuvent contribuer au développement d'emplois équitables et à la croissance dans le futur. Le rôle majeur du [Comité économique et social européen](#) et du [Comité des régions](#) dans la mise en œuvre a été [reconnu](#). Dans son [programme de travail 2018](#), la Commission européenne prévoit de suivre la mise en œuvre du socle social en intégrant le [tableau de bord social](#) qui l'accompagne dans le programme du [semestre européen](#), renforçant ainsi les aspects sociaux et les aspects relatifs à l'emploi dans ce dernier. La Commission entend également progresser sur les [dossiers sociaux](#) en suspens, la [stratégie pour les compétences en Europe](#), et présenter un [train de mesures en faveur de l'équité sociale](#), comprenant la création d'une [Autorité européenne du travail](#), un [numéro de sécurité sociale européen](#), une initiative sur la [protection sociale](#) des travailleurs indépendants atypiques et une [révision de la directive sur la déclaration écrite](#).

### Position du Parlement européen

Le Parlement a formulé plusieurs propositions sur la manière de renforcer la dimension sociale des politiques européennes. Dans sa [résolution](#) de janvier 2017 sur le socle social, l'institution a adopté une approche axée



sur le cycle de vie des personnes à différentes étapes de leur vie et a abordé la législation, la gouvernance et le financement, y compris les instruments financiers supplémentaires pour la zone euro. D'autres [résolutions](#), axées sur les aspects sociaux et relatifs à l'emploi de la gouvernance économique européenne, ont souligné l'importance de donner le même poids aux indicateurs sociaux et aux indicateurs relatifs à l'emploi qu'aux mesures économiques dans l'analyse par pays. Enfin, d'autres [résolutions](#) proposaient l'introduction d'un «code de convergence», c'est-à-dire d'objectifs en matière de fiscalité, de mobilité de la main-d'œuvre et de pensions, dont le respect permettrait aux États membres d'accéder aux fonds et incitations fiscales de l'Union.